

**DEPARTEMENT DES PYRENEES**  
**VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
11/12/2024

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 28  
Présents : 23  
Absents : 1  
Procurations : 5  
Votants : 28

**OBJET :**

**PATRIMOINE**

-----

**Etat d'assiette et destination des coupes de bois 2025**

-----

En l'an deux mille vingt-quatre et le dix huit décembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michelle, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme TORRENT Michèle, Conseillers Municipaux.

**Absent(s) ayant donné procuration :**

M. BELTRAN José, Adjoint, à M. BERTHELOT Stéphane, Conseiller Municipal ; M. COSTE Jean-François, Conseiller Municipal, à M. DUNYACH Denis, Adjoint ; M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire, M. REDONDO Simon, Conseiller Municipal, à M. ANGULO José, Adjoint, Mme QUER Martine, Conseillère Municipale, à Mme TORRENT Michèle, Conseillère Municipale.

**Absents :**

M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

**Secrétaire de séance :** Mme BOURDIN Géraldine.

L'assemblée est informée des propositions de l'ONF concernant l'assiette des coupes de la forêt communale de CERET pour l'exercice 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la proposition du technicien pour les coupes mentionnées ci-dessous :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Coupe réglée /Non Réglée	Destination : Vente ou Délivrance (affouage)
4A	Amélioration taillis	90	2.7	Réglée	Vente
5A	Amélioration taillis	105	1.3	Réglée	Vente
5C	Taillis	140	1.1	Réglée	Vente
6A	Amélioration taillis	100	3.3	Réglée	Vente

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,  
DECIDE**

**à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- **D'APPROUVER** l'inscription à l'état d'assiette 2025 des coupes suivantes et leur destination :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Coupe réglée /Non Réglée	Destination : Vente ou Délivrance (affouage)
4A	Amélioration taillis	90	2.7	Réglée	Vente
5A	Amélioration taillis	105	1.3	Réglée	Vente
5C	Taillis	140	1.1	Réglée	Vente
6A	Amélioration taillis	100	3.3	Réglée	Vente

- **DE DEMANDER** à l'ONF de bien vouloir procéder à leur désignation ;
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces opérations.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**



**Le secrétaire de séance,**  
**Géraldine BOURDIN**

A blue ink signature of Géraldine Bourdin is written in a stylized, cursive manner.

Le Maire de CERET  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.